



BEAUTÉ
CAP METIERS
DE LA COIFFURE

En 1 an

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Établir un bilan technique.
- Mettre en œuvre les différentes techniques :
 - ◊ d'hygiène et de soins capillaires,
 - ◊ de préparation, d'application et de rinçage de produits professionnels,
 - ◊ de coupes (faisant appel aux techniques de base),
 - ◊ de mise en forme temporaire et durable,
 - ◊ de coiffage courant.
- Accueillir, assurer le suivi et de prendre congé du client.
- Conseiller les produits et les services relevant de sa compétence.

CONTENU

- Pratique en coiffure
- Technologie en coiffure
- Arts appliqués
- Sciences appliquées
- PSE (Prévention Santé Environnement)
- Biologie
- Communication
- Retour d'expérience
- Option : enseignements généraux du CAP

DURÉE ET MODALITÉ D'ALTERNANCE

Durée : 413 heures dans les enseignements professionnels à raison d'une semaine de cours sur 3 en centre de formation
Avec option enseignements généraux : 750 heures maximum suite à un positionnement.

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Pédagogie active centrée sur l'apprenant.
- Mise en situation pratique sur 2 salons de coiffure équipés de 75 m² chacun.
- Centre de ressources, d'accompagnement personnalisé et soutien.
- Salles équipées d'un vidéoprojecteur, salles informatiques.

ENSEIGNANTS

Une équipe pédagogique qualifiée détenant un diplôme égal ou supérieur dans le domaine professionnel à la formation dispensée et de niveau VI à VII dans le domaine général.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

CCF (Contrôle en Cours de Formation) ou en épreuves terminales organisées par l'académie de Grenoble.

Possibilité de valider par blocs de compétences sur un parcours personnalisé.

Taux de réussite : 92,3 % en 2019 et 86,3 % en 2020.

ACCESSIBILITÉ

L'EFMA est signataire de la Charte H+

Rampe d'accès, ascenseur, postes de travail adaptés.

Référent Handicap à votre disposition : Corinne BART au 04 74 43 67 07



LES +

- Mises en situation professionnelle
- Accompagnement et parcours personnalisés
- Pédagogie de l'alternance

PUBLIC

- ⇒ Apprenti
- ⇒ Salarié
- ⇒ Chef d'entreprise
- ⇒ Demandeur d'emploi

PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ENTRÉE

- Signature du contrat d'apprentissage jusqu'à 29 ans révolus. Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap. Trouver une entreprise d'accueil pour signer un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.

- Être titulaire d'un niveau 3 (CAP, BEP) ou plus (Bac, BTS,...)

- Accueil et positionnement en entrée de formation.

LIEU

EFMA - BOURGOIN-JALLIEU - ISÈRE (38)

HORAIRES

De 8h15 à 11h50 et de 13h15 à 16h45

TARIF

Prise en charge par les OPCO (apprentis, contrat de professionnalisation). Nous consulter pour les autres prises en charge (demandeur d'emploi, artisans,...)

DELAI D'ACCES

Rentrée principale en septembre avec possibilités d'entrées décalées

Minimum de 6 apprenants pour l'ouverture de la section.

CONTACT

10, rue Saint-Honoré - Champ-fleuri
CS 24013

38307 BOURGOIN-JALLIEU Cedex

Tél. 04 74 43 67 00

contact@efma.fr

Informations complémentaires sur le site
www.efma.fr

Sur Facebook et Instagram [efma.cmai](https://www.facebook.com/efma.cmai)